

LANCEMENT DU JEU-CONCOURS « Back To Resto »

ARTICLE 1.

La Société Edenred France, Société par actions simplifiée au capital de 464.966.992 €, immatriculée au RCS de Nanterre sous le N° 393.365.135, ayant son siège social à (ci-après : « la Société Organisatrice ») organise un jeu gratuit dénommé « Back To Resto », durant la période du 21/06/21 au 28/06/21 inclus.

ARTICLE 2.

La participation à ce jeu est réservée aux particuliers, personnes physiques majeures résidant en France Métropolitaine.

Une seule participation par personne est autorisée pendant la durée du jeu.

Les membres de la Société Organisatrice, de ses prestataires pour cette opération, et les membres de leur famille ne peuvent participer au jeu.

ARTICLE 3.

Pour participer au jeu, les participants devront suivre le compte Instagram @ticketresto_fr, préciser en commentaire le nom de leur restaurant préféré et mentionner un ami qui aimerait tenter sa chance pour l'inviter à participer. Le nom des comptes Instagram des participants sera visible de la société organisatrice.

Il sera demandé aux gagnants de fournir leur adresse email pour l'envoi du gain.

Les 20 gagnants seront sélectionnés par un tirage au sort organisé par la Société Organisatrice Edenred France le 28 juin 2021 parmi l'ensemble des abonnés du compte Instagram TicketResto_Fr ayant commenté la publication détaillant les règles du jeu-concours.

Il n'est autorisé qu'une participation par personne pendant la durée du jeu.

ARTICLE 4.

Sont mis en jeu les lots suivants dans le cadre de cette opération : -20 (vingt) carte Kadéos Universel d'une valeur unitaire de 500€ (cinq-cent euros)

Les lots attribués sont personnels aux gagnants et non cessibles. Ils ne pourront faire l'objet d'aucun échange ou d'une quelconque contrepartie - même partielle - en numéraire ou sous toute autre forme.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer les lots mis en jeu par des lots similaires d'une valeur égale ou supérieure si les circonstances l'exigent, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à son égard. 2 Si des gagnants ne souhaitent pas bénéficier de leur lot, et/ou si les lots n'ont pas été attribués à l'issue de l'opération, ils ne seront pas remis en jeu et demeureront la propriété de la Société Organisatrice, qui en disposera librement.

La responsabilité de la Société Organisatrice se limite à la seule offre des lots susvisés et ne saurait en aucun cas être engagée quels que soient les incidents ou dommages susceptibles de survenir à l'occasion de leur utilisation.

ARTICLE 5.

Ce règlement sera communiqué gratuitement aux personnes qui le souhaitent, sur simple demande écrite - accompagnée de leurs coordonnées complètes - pendant la durée du jeu (le cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse suivante : Edenred France, service communication, 166-180 bld Gabriel Péri, 92240, Malakoff.

Les demandes de règlement accompagnées de coordonnées illisibles, incomplètes ou manifestement fantaisistes ne seront pas prises en compte

ARTICLE 6.

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Le participant peut se faire rembourser gratuitement (timbre remboursé sur la base du tarif courrier service économique en vigueur) ses frais de participation au jeu « Back To Resto » sur simple demande formulée sur papier libre, adressé à Edenred France Jeu « Back To Resto » demande de remboursement, 166-180, boulevard Gabriel Péri, 92240 Malakoff - en joignant un RIB ou un RIP, au plus tard 30 jours après la date de clôture du jeu.

Les frais d'accès à Internet engagés par le participant seront remboursés dans les conditions suivantes :

Si le participant démontre grâce à un justificatif de son contrat de fourniture d'accès à Internet qu'il supporte un coût d'accès à Internet, il sera alors remboursé dans la limite des montants figurant sur la facture transmise à Edenred France service communication - Jeu « Back To Resto » demande de remboursement, 166-180, boulevard Gabriel Péri, 92240 Malakoff pour un montant forfaitaire de 0,46 euros pour sa participation et son éventuelle demande de consultation du présent règlement sur le site.

Si le participant est abonné à un fournisseur d'accès gratuit à Internet mais qu'il démontre grâce à un justificatif de facture téléphonique qu'il subit un coût de communication téléphonique pour l'accès à Internet, il sera alors remboursé dans la limites des montants figurant sur la facture transmise à Edenred France service communication - Jeu « Back To Resto » demande de remboursement 166-180, boulevard Gabriel Péri, 92240 Malakoff - pour un montant forfaitaire de 0,38 euros pour sa participation et son éventuelle demande de consultation du présent règlement sur le site.

En aucun cas, les frais de déplacement de toute nature ne seront remboursés.

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir le remboursement des frais de demandes de règlement au tarif lent en vigueur sur simple demande, accompagnée d'un RIB, effectuée lors de cette demande de règlement.

Il ne sera effectué qu'un seul remboursement par participant pour les frais de demande de règlement.

ARTICLE 7.

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et l'arbitrage en dernier ressort de la Société Organisatrice pour tout litige concernant sa validité, son exécution ou son interprétation.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier ce règlement et les modalités de participation au jeu à tout moment, de même qu'à écourter ou prolonger la durée de déroulement du jeu, si les circonstances l'exigent.

ARTICLE 8.

Les informations que vous nous avez communiquées pour participer au jeu sont destinées à Edenred en France. Elles font l'objet d'un traitement dans ce cadre et sont utilisées et communiquées à ses sous-traitants en France aux fins de gestion de votre participation au jeu en conformité avec la politique de protection des données consultable à l'adresse suivante ([https://click.edenred.fr/Documents Espace Client/Juridique/GDPR/politique_protection_des_donnees.pdf](https://click.edenred.fr/Documents_Espace_Client/Juridique/GDPR/politique_protection_des_donnees.pdf))

8.1. Finalité du traitement

Les données personnelles des Participants ne seront strictement traitées que dans le cadre de l'organisation du jeu (participation au jeu, détermination des gagnants, communications liées au jeu et aux résultats à destination des Participants, attribution des lots, traitement des demandes et réclamations liées au déroulement du jeu).

8.2 Données du participant traitées

Les données traitées sont celles listées à l'article 3 ci-avant ainsi que les coordonnées bancaires (uniquement en cas de demande de remboursement de frais tels que prévus par l'Article 5)

8.3 Destinataires

Seules les personnes habilitées au sein de la Société Organisatrice, et de ses sous-traitants peuvent accéder aux informations concernant les personnes participant au jeu concours.

8.4 Durée de conservation

La Société Organisatrice ne conserve les données à caractère personnel des Participants que pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités susvisées liées à la participation au jeu concours.

8.5 Exercice des droits

Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 dite « Loi Informatique et Libertés » et au Règlement européen n° 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, (Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles ou RGPD), les Participants disposent

d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données personnelles les concernant traitées dans le cadre du Jeu.

Vous pouvez exercer vos droits auprès d'Edenred France en remplissant le formulaire suivant: <http://rgpd.myedenred.fr/> ou par courrier au C.R.C. – 166/180, boulevard Gabriel Péri – 92245 MALAKOFF Cedex.

Les Participants qui demandent la suppression ou s'opposent au traitement de leurs données personnelles avant la fin du jeu sont informés que cela mettra fin à leur participation.

ARTICLE 9.

La connexion au site implique la connaissance et l'acceptation par le participant des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus informatiques circulant sur le réseau. Par ailleurs, la société organisatrice ne saurait avoir aucune responsabilité relative aux difficultés ou impossibilités de connexions des participants à Internet. Toute évolution ou changement du programme du site pourra entraîner une mise à jour et/ou une indisponibilité temporaire du site, laquelle ne saurait en aucune manière engager la responsabilité de la société organisatrice. La société organisatrice précise que l'usage de liens hypertextes peut conduire le participant vers d'autres sites web, indépendants de La société organisatrice. Sauf accord préalable exprès, aucun participant n'est autorisé à créer un lien hypertexte entre le site et un autre site web, sauf à engager sa responsabilité.